

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2008	Crédit compl.
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>		
101.3175 <b><u>Crédits compétence Municipalité</u></b> Eurofoot 2008, couverture de déficit de l'organisation, mise à disposition gratuite de la patinoire et divers (décision municipale du 17 avril 2008)	140'100	45'100
101.3185 <b><u>Honoraires et frais d'expertises</u></b> Mandat à Gastroconsult (décision municipale du 29 août 2008)	100'000	16'000
Divers mandats à des avocats non-budgétés (décision municipale du 19 juillet 2008)		11'000
101.3650 <b><u>Aides diverses</u></b> Location d'une patinoire mobile pour la période de Noël (décision municipale du 21 août 2008)	163'600	44'800
130.3091 <b><u>Frais de formation</u></b> Montant budgété insuffisant (décision municipale du 13 novembre 2008)	100'000	20'000
130.3092 <b><u>Recrutement, recherche de personnel</u></b> Montant budgété insuffisant (décision municipale du 13 novembre 2008)	50'000	10'000

## 2. FINANCES

190.3189	<b><u>Maintenance du site internet</u></b>	32'600	
	Optimisation du site internet de la commune (décision municipale du 12 juin 2008)		11'000

## 3. URBANISME ET BATIMENT

300.3185.02	<b><u>Prestations Agenda 21</u></b>	15'000	
	Etude pour un système de vélos en libre service (décision municipale du 3 juillet 2008)		21'500
	Modification de la grille d'évaluation de projets (décision municipale du 6 novembre 2008)		3'900
341.3185	<b><u>Etudes techniques</u></b>	84'000	
	Etude pour l'impact sur la circulation liée à la fermeture de la Place Pestalozzi (décision municipale du 10 juillet 2008)		40'000
346.3141.01	<b><u>Entretien-rénovations patrimoine financier</u></b>	225'500	
	Remplacement de 2 tables réfrigérées (décision municipale du 30 octobre 2008)		24'700
354.3141.01	<b><u>Entretien-rénovations patrimoine administratif</u></b>	501'700	
	Travaux divers à la villa Serres et Jardins (décision municipale du 24 juillet 2008)		6'500
	La Marive, modification de l'armoire de compensation électrique (décision municipale du 23 octobre 2008)		10'200
	SIS, réparation de la porte de garage automatique (décision municipale du 23 octobre 2008)		10'300
354.4271	<b><u>Produits des locations</u></b>	-348'200	
	L'appartement de la villa Serres & Jardins n'est plus loué à des tiers (décision municipale du 24 juillet 2008)		10'600
355.3141.01	<b><u>Entretien-rénovations bâtiments scolaires</u></b>	341'700	
	Diverses réfections dans différents collèges (décision municipale du 24 juillet 2008)		39'000
	Centre sportif aux Isles, remplacement des luminaires (décision municipale du 30 octobre 2008)		11'000
	Marive, remplacement des sources lumineuses défectueuses dans la salle de gymnastique (décision municipale du 22 mai 2008)		3'900

425.3185.03	<b><u>Etudes d'urbanisme</u></b>	120'000	
	Etude pour projets de modération de vitesse sur Calamin, Floreyres et Levant (décision municipale du 24 juillet 2008)		35'000
	Etude du réaménagement de la rue des Mouettes (décision municipale du 2 octobre 2008)		12'000
	Etude pour l'assainissement du bruit routier (décision municipale du 3 juillet 2008)		25'000

#### 4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

400.3011	<b><u>Traitements</u></b>	576'200	
	Appui à Aggloy de la part du bureau technique (décision municipale du 26 juin 2008)		25'000
400.3901	<b><u>Charges sociales</u></b>	164'000	
	Appui Aggloy de la part du bureau technique (décision municipale du 26 juin 2008)		7'500
431.3142.01	<b><u>Entretien du réseau routier</u></b>	408'500	
	Av. de la Gare, déformations de la surface en dalles (décision municipale du 17 juillet 2008)		3'500
	Réfection de la chaussée sur le Pont de Floreyres (décision municipale du 6 novembre 2008)		17'000
465.3154	<b><u>Entretien machines</u></b>	297'700	
	STEP, avaries sur pièces maîtresses (décision municipale du 24 juillet 2008)		33'000

#### 5. EDUCATION ET JEUNESSE

715.3011	<b><u>Traitement Croquette</u></b>	346'600	
	Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)		11'700
715.3111	<b><u>Achats machines et mobilier</u></b>	10'000	
	Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)		3'000
715.3131	<b><u>Achat de repas, marchandises</u></b>	39'500	
	Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)		9'500
715.3188	<b><u>Frais de transport</u></b>	33'000	
	Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)		1'500

	Ouverture le matin et augmentation de la capacité d'accueil (voir crédit compl. 2007 2ème série) (décision municipale du 15 novembre 2007)		50'000
715.3901	<b><u>Charges sociales</u></b> Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)	105'900	3'300
717.3185	<b><u>Prestations de tiers</u></b> Animation à la Gare (décision municipale du 10 juillet 2008)	45'000	14'400
<b>6. POLICE ET SPORTS</b>			
170.3653	<b><u>Aides aux sociétés sportives</u></b> Couverture de déficit Festiv'hockey 2008 (décision municipale du 30 octobre 2008)	216'400	19'900
	Judo Kwai, aide pour la réfection des installations (décision municipale du 6 novembre 2008)		20'000
601.3111	<b><u>Achats machines et mobilier</u></b> Achat de mobilier suite à la réorganisation de la PAC (décision municipale du 19 juin 2008)	7'500	12'200
614.3115	<b><u>Achats de véhicules</u></b> Remplacement d'un véhicule accidenté en 2007 (décision municipale du 25 octobre 2007)	25'700	72'000
<b>7. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE</b>			
152.3653.06	<b><u>Amalgame</u></b> Aide supplémentaire exceptionnelle à l'association (décision municipale du 10 juillet 2008)	35'000	20'000
710.3655.09	<b><u>Arche de Noë</u></b> Mise à niveau des charges d'encadrement (décision municipale du 10 juillet 2008)	200'000	50'000
710.3659	<b><u>Aide au développement</u></b> Aide pour un projet d'agence pour la démocratie locale en Albanie (décision municipale du 13 novembre 2008)	25'000	7'500
<b>8. SERVICE DES ENERGIES</b>			
805.3156	<b><u>Maintenance systèmes et matériel</u></b> Réalisation de points d'injection vidéo pour des directs télévisés sur le territoire communal (décision municipale du 10 juillet 2008)	87'000	50'000

811.3091	<b><u>Frais de formation</u></b>	6'500	
	Consultants externes pour coaching et team building (décision municipale du 21 août 2008)		32'000
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>874'500</b>

## REVENUS

### 5. EDUCATION ET JEUNESSE

715.4652	<b><u>Contributions parentales</u></b>	236'200	
	Adaptation de l'offre de la Croquette (décision municipale du 19 juin 2008)		23'800

### 6. POLICE ET SPORTS

614.4363	<b><u>Remboursement de frais</u></b>	0	
	Remb. de l'assurance suite à un accident en 2007 (décision municipale du 25 octobre 2007)		27'000

	<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>50'800</b>
--	--------------------------	--	---------------

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2008 représentant au total une augmentation de charges de fr. 874'500.- et une augmentation des revenus de fr. 50'800.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévus au budget 2008	1'018'294
- augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	- 785'600
+ augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	+ 189'000

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	146'900		
2. Finances	11'000		
3. Bâtiments et urbanisme	253'600		
4. Travaux et environnement	86'000		
5. Education et Jeunesse	93'400	23'800	
6. Police et sports	124'100	27'000	
7. Affaires sociales et Culture	77'500		
8. Service des Energies	<u>82'000</u>		
Charges supplémentaires	874'500		- 874'500
Revenus supplémentaires		50'800	<u>+ 50'800</u>
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>			<b>402'006</b>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

R. Jaquier

S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. R. Jaquier

## Municipalité

### 2ème série de compléments au budget 2008 Renseignements complémentaires sur certains postes

#### Administration générale

##### 101.3175 Crédits compétence Municipalité

La somme de Fr. 45'100.- correspond à la mise à disposition gratuite de la patinoire pour une valeur de Fr. 37'500.-, à la couverture du déficit des organisateurs pour Fr. 6'100.- et à la prise en charge d'une facture du SEY de Fr. 1'500.- pour le spectacle de l'Ecole de Cirque.

#### Education et Jeunesse

##### 715.3011, 3111, 3131, 3188, 3901 et 4652 Unité d'accueil pour écoliers

Les crédits complémentaires en question ressortent de la décision prise par la Municipalité lors de sa séance du 19 juin 2008. Ils sont sollicités dans le but d'adapter l'organisation de la Croquette suite à la nouvelle augmentation des inscriptions enregistrées à la rentrée 2008. Hormis une augmentation des dépenses directement liées à l'effectif des enfants (dépenses d'alimentation notamment), la création d'un demi-poste d'éducatrice auxiliaire s'est avérée nécessaire pour répondre aux exigences d'encadrement du Service de protection de la jeunesse. Au surplus et de manière à pallier la difficulté d'accueillir sur le même lieu quelque 80 enfants à midi (l'« ambiance » d'un lieu d'accueil pour écoliers évolue de manière exponentielle en fonction du nombre d'enfants), l'utilisation d'une annexe (pavillon scolaire des Cygnes) a été rendue nécessaire à midi quatre jours par semaine (groupe des « grands »). A noter que les dépenses consenties (Fr. 29'000.- - 715.3011, 3111, 3131, 3188, 3901) sont partiellement compensées par une augmentation des recettes estimée à quelque Fr. 23'800 (715.4652)

##### 715.3188 Unité d'accueil pour écoliers - Frais de transport

Un crédit complémentaire de Fr. 50'000 est sollicité. Il est à mettre en rapport avec un crédit complémentaire portant sur le même objet qui avait été requis en automne 2007 et dont le montant n'avait pu être porté au budget 2008 compte tenu des délais de son établissement. Le montant est motivé par les mêmes éléments qui avaient été communiqués en 2007, soit :

- nouvelle prise en charge des enfants à la Croquette le matin (dès août 2006) ;
- exigences de sécurité liées au temps d'attente des enfants avant ou après l'école (attente du bus ou attente de la sonnerie après le dépôt des élèves devant le bâtiment scolaire) ;
- augmentation des effectifs - dès août 2007 (déménagement de la Croquette à Saint-Roch) -nécessitant le doublement d'une ligne de bus.

##### 717.3185 Jeunesse Administration – Prestations de tiers

Un crédit complémentaire de Fr. 14'400.- est sollicité. Acceptée par la Municipalité lors de sa séance du 10 juillet 2008, cette dépense s'inscrit dans le cadre du projet « Gare citoyenne, Ma gare ? ». Elle porte sur le mandat de coordination de la démarche par un expert/accompagnateur extérieur ainsi que sur des frais liés à l'organisation de diverses animations (défraiement des sociétés locales, autres événements, frais divers).

## Affaires sociales et Culture

### 710.3655.09 Arche de Noë

Depuis l'élaboration du budget 2008, en juillet 2007, divers événements se sont succédés depuis la rentrée scolaire 2007 lesquels ont eu une incidence sur l'augmentation des charges d'exploitation de cette garderie :

- Suite à une visite de contrôle le taux d'encadrement des enfants a été jugé insuffisant par le SPJ qui a contraint l'association à engager du personnel supplémentaire.
- Une des responsables engagées à 100% a quitté l'institution et son départ a révélé qu'elle effectuait un temps de travail bénévole nettement supérieur à 40 heures par semaine. Il a donc fallu engager une personne supplémentaire pour assurer l'administration de l'Arche de Noé.
- En ce qui concerne les recettes, l'année 2007 avait été exceptionnelle puisque l'association avait encaissé des dons pour un montant total de Fr. 111'500.-, ce qui ne pourra être réalisé pour cette année 2008.

Ces divers éléments laissent supposer un déficit probable, malgré les subventions de la commune, supérieur à Fr. 200'000.- pour 2008. Il fallait donc prendre des mesures d'urgence afin d'éviter que l'association ne doive déposer son bilan pour la rentrée scolaire 2008. Des rencontres ont été organisées avec le Comité de l'Arche de Noé. La Municipalité a clairement expliqué qu'il n'était pas possible que la commune prenne à elle seule l'entier du déficit.

Une solution a pu être trouvée avec la Fondation propriétaire de l'immeuble, laquelle a octroyé un prêt de Fr. 100'000.- remboursable sur 10 ans pour faire face aux difficultés de trésorerie. Une campagne spéciale "récolte de fonds" a été entreprise avec l'objectif de récolter Fr. 50'000.- supplémentaires. Compte tenu de ces efforts d'assainissement, la Municipalité a décidé d'accorder un complément de subvention de Fr. 50'000.- pour 2008 étant entendu que le budget 2009 serait revu afin d'éviter une rallonge supplémentaire.

En effet, dès 2009, l'Arche de Noé sera intégré au réseau d'accueil de jour d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAly) et bénéficiera de la même logique de subventions communales et cantonales que les autres structures.